

<http://enseignants.se-unsa.org/Aide-administrative-le-SE-Unsa-interpelle-le-ministere>



Aide administrative : le SE-Unsa interpelle le ministère

- Je suis... - Prof d'école -

Date de mise en ligne : mardi 8 novembre 2016

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Lors de cette rentrée scolaire, l'aide administrative apparaît comme un lointain souvenir pour de nombreux directeurs. Le SE-Unsa vient d'adresser un courrier à la ministre (cf PJ).

Au mieux, dans certains départements, le nombre de contrats aidés dédiés à l'aide administrative est stable. Bien plus souvent, il est en baisse. A certains endroits, c'est même une disparition complète : aucun directeur ne bénéficie d'une aide administrative, même partielle. Sur le plan national, le volume global de contrats aidés attribué aux établissements scolaires est passé de 79 357 à 68 157. Cette baisse s'explique par la transformation de 11 200 contrats aidés en postes d'AESH.

Mais sur le terrain, la hausse des demandes pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap ampute d'autant le nombre de contrats aidés dédiés à l'aide administrative. Pour le SE-Unsa, intérêt des élèves et intérêt des personnels n'ont pas à être opposés. Les élèves qui ont besoin d'un accompagnement doivent bénéficier de la présence d'un adulte à leur côté. Mais les directeurs ont aussi le droit de bénéficier d'une aide administrative, notamment dans un contexte où les exigences en termes de sécurité sont de plus en plus prégnantes.

Pour le SE-Unsa, un secrétariat administratif pérenne permettrait d'assurer de la sérénité et de la continuité aux directeurs et aux équipes pédagogiques.